

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux-mil vingt-six, le 18 mai à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Marie-Alice LESAGE, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 2 Votants : 18

Date de la convocation : 12/05/2026

Date de la séance : 18/05/2026

Etaient présents : Marie-Alice LESAGE, Catherine BÉNÉZECH, Marie de CUVERVILLE, Franck PRIVAULT, Alexandra CANTE, Patrick CLERIN, Elisabeth PAOLINI, Christine VATRINET- SUCHODOLSKI, Jean-Pascal LOY, Gérard MICHEL, Pascal JOLY, Xavier DEHONDT, Colombine MANBY, Abigail MESSENGER, Nicolas BARAT, Alice MEYER

Etaient absents représentés : Luc JANOTTIN donne pouvoir à Marie-Alice LESAGE, Mathieu PENEL donne pouvoir à Pascal JOLY

Etaient absents non représentés : Pascale CHAVATTE-PALMER

Secrétaires de séance : Marie de CUVERVILLE

Président de séance : Marie-Alice LESAGE

A 20h00 le quorum est atteint (16), Mme le Maire ouvre la séance et à l'appel des membres, elle constate l'absence de Luc JANOTTIN qui donne pouvoir à Marie-Alice LESAGE, Mathieu PENEL qui donne pouvoir à Pascal JOLY et Pascale CHAVATTE-PALMER non représentée.

Marie de Cuverville est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27.04.2026
- 2- Tirage au sort des jurés d'Assises
- 3- Vote pour la baisse des charges pour les cabinets médicaux et paramédicaux
- 4- Acceptation du don du club de modélisme
- 5- Vote pour les astreintes du service technique
- 6- Tarif d'occupation du domaine public : distributeur de produits locaux à Greffiers
- 7- Délibération concernant la subvention du Fonds Vert pour les travaux de prévention des inondations
- 8- Questions diverses

2026-05/01

Approbation du procès-verbal de la séance du 20.03.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal rédigé par Pascale CHAVATTE-PALMER et Franck PRIVAULT, secrétaires de séance du conseil du 27.04.2026

Considérant les remarques de Pascale CHAVATTE-PALMER, Colombine MANBY et Gérard MICHEL

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du 27.04.2026

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

2026-05/02

Tirage au sort des jurés d'Assises

Aux termes de l'article 261-1 du code de procédure pénale, la Cour d'Assises des Yvelines est composée sur la base d'un juré pour 1.300 habitants soit 1120 jurés dans le département. L'arrêté préfectoral du 4 avril 2026 prévoit, pour la commune de Sonchamp, le tirage au sort de trois noms. Un tiers des personnes tirées au sort dans les Yvelines et qui remplissent les conditions matérielles et

morales constitueront les jurés d'assises. Il est rappelé que les électeurs tirés au sort doivent avoir un âge minimum de 23 ans (donc né au plus tard le 31/12/2003).

Considérant que Madame le Maire doit tirer au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui des jurés, soit pour la commune de Sonchamp trois électeurs,

Considérant les conditions requises pour être jury d'assises, soit : avoir au moins 23 ans, et habiter la commune.

Le Conseil Municipal, Après avoir procédé au tirage au sort,

CONSTATE que les 3 personnes tirées au sort sont les suivantes :

Ivan Marie Gabriel SAUVAGE né le 01/04/1960 – 6 Baudicourt
Mireille DAGONNEAU ép FERRE née le 15/02/1952 – 15 rue des chênes secs
Grégoire BOSCHER né le 04/04/1969 – 30 rés. de la Butte des Bordes

2026-05/03	Vote pour la baisse des charges pour les cabinets médicaux et paramédicaux
-------------------	---

Un tableau est distribué aux élus avec le montant payé sur l'année 2025 par chaque praticien, le montant correspondant à la dépense réelle de charges (eau, électricité et taxes d'ordures ménagères) et le montant à reverser à chacun.

En effet, depuis leur installation, il est constaté que les praticiens versent un montant plus important que les montants dépensés. Il y a donc un trop perçu par la commune qui doit faire le remboursement.

Vu les sommes à restituer, une proposition pour baisser le montant des charges des cabinets qui payent 100 euros à 75 et passer à 40 euros les cabinets qui versent 50.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le montant des charges versés

Considérant que le montant est trop élevé par rapport à la consommation réelle,

Considérant le montant à rembourser pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DECIDE de baisser le montant des charges des cabinets qui payent 100 euros à 75 euros

DECIDE baisser le montant des charges des cabinets qui payent 50 euros à 40 euros

2026-05/04	Acceptation du don du Sonchamp Nautic Model'Club
-------------------	---

L'association Sonchamp Nautic Model' Club, dont le président est Pascal JOLY, a tenu son assemblée générale le 17 mars 2026.

Dans le compte-rendu il est stipulé que l'association est dissoute pour raison de non activité depuis 3 ans.

Il restait des actifs et l'association a souhaité que le don de 1 002.48 euros soit reversé pour l'entretien de la Chapelle de Greffiers.

L'association souhaite que les bouées situées sur l'étang restent en place et qu'un arrêté soit pris pour que les bateaux non thermiques aient le droit d'utiliser l'étang.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

ACCEPTE le don de 1 002.48 euros de l'association Sonchamp Nautic Model' Club,

REMERCIE le don de l'association Sonchamp Nautic Model' Club,

DIT que le montant sera fléché pour les travaux d'entretien de la Chapelle de Greffiers

DIT que les recettes seront imputées sur le budget d'investissement au compte 10251

Pascal JOLY ajoute qu'il y avait moins d'adhérents, moins d'intérêt et que les compétitions se sont arrêtées.

L'étang est devenu trop petit pour accueillir les adhérents d'un club parisien au vu des vitesses et des bateaux utilisés.

Débat a lieu sur la communication des courriels en mairie, de la bonne réception de ceux-ci par les services et des accusés de réception à envoyer.

2026-05/05	Tarif d'occupation du domaine public
-------------------	---

Comme déjà évoqué lors des précédents conseils municipaux, La Ferme des 3 Shanti va installer un distributeur à herbes et produits locaux. L'emplacement prévu est le fond du parking de Greffiers. Une déclaration préalable a été déposée pour ce projet.

La convention a été approuvée lors de la séance précédente, aujourd'hui les élus doivent fixer le tarif d'occupation du domaine public.

Un débat a lieu sur le tarif à pratiquer.

A titre indicatif le camion pizza paye une redevance de 100 euros par an pour un soir dans la semaine avec branchement électrique, Pizz'Atiq paye 200 euros par an pour l'emplacement de sa terrasse.

Il est rappelé que le but est de favoriser l'installation des producteurs locaux et de dynamiser le village.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Ferme des 3 Shanti

Entendu l'exposé de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions Pascal JOLY avec son pouvoir et Xavier DEHONDT)

DECIDE d'un tarif de 200 euros annuel révisable chaque année

DIT que ce tarif n'est valable que pour l'emplacement de 12 m2 prévu dans la déclaration préalable déjà déposée en mairie

RAPPELLE que le branchement électrique sera à la charge de la ferme des 3 Shanti

RAPPELLE que les charges annexées ne seront pas supportées par la commune et que le pétitionnaire doit s'en acquitter.

CHARGE Madame Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2026-05/06	Demande de subvention fonds vert
-------------------	---

Madame Le Maire, informe qu'un dossier de subvention « fonds vert » a été déposé avec l'aide du PNR concernant les travaux de prévention des inondations pour un montant total de 196 454.14 euros HT.

La subvention sollicitée représente 80 % du montant hors taxe des travaux, le PNR devrait en financer un peu moins de 10%.

Les travaux consistent à surélever de 50 cm la route d'Epainville. L'étude hydraulique a été approuvée par le bureau d'étude.

Les travaux de création d'une digue au « Bois Guerre » seront financés en partie par l'Agence de l'eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux n'ont pas commencé,

Considérant que pour l'année 2026, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de travaux de prévention des inondations,

Considérant la répartition suivante :

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Maîtrise d'œuvre route C8 dite route d'Epainville (Briquesart)	BE TECHNIROUTE	31 500,00 €
Maîtrise d'œuvre chemin rural "Bois Guerre"	BE TECHNIROUTE	31 500,00 €
Études		
étude par géomètre nécessaire à la maîtrise d'oeuvre	non défini	30 000,00 €
étude géotechnique nécessaire à la maîtrise d'œuvre	non défini	10 000,00 €
Travaux et acquisitions		
Reprise d'une route en enrobé et d'un chemin rural	EUROVIA	93 454,14 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		196 454,14 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds Vert	FONDS VERT - Prévenir les inondations	sollicité	157 163,31 €	80,00%
Autre collectivité	PNRHVC		15 290,83 €	7,78%

Sous-total aides publiques	Taux de financement public	172 454,14 €	87,78%
Part de la collectivité	Fonds propres	24 000,00 €	12,22%
Participation du porteur de projet (autofinancement)		24 000,00 €	12,22%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		196 454,14 €	100,00%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Gérard MICHEL)

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2026 ;

DECIDE de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours des prochaines séances ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

2026-05/07	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Priorités à droite greffiers : le Département a été contacté et pour leurs services c'est la meilleure solution. Le dos d'âne est bruyant, les chicanes ne sont pas possibles vu l'emplacement et le stop n'est pas une bonne solution. De plus les panneaux sont existants, c'est le code de la route qui s'appliquerait en cas d'incident.
- Container à végétaux : Un rendez-vous est prévu à Greffiers le 29/05 avec le SICTOM pour envisager le futur emplacement.
- Val de Briquesart : la coulée verte est presque déblayée et BATIGERE continue les travaux.
- Chaussées et trottoir : un état des lieux des trous sur les routes communales a été fait afin de pouvoir reboucher. Un autre état des lieux des routes à refaire et qui ne peuvent pas être rebouchées avec l'enrobé a été réalisé. Un projet pour un cheminement piéton plus accessible est à l'étude. Il partirait des terrains de tennis vers le bourg. La subvention au titre des amendes de police va être demandée.
- Eaux pluviales : la société SVR doit compléter son analyse pour 2 endroits sur la Hunière – A Greffiers il faut se coordonner avec le SEASY pour l'analyse du réseau.
- Eclairage public : une campagne pour remplacer les ampoules LED de la commune est lancée avec une demande de fonds vert.
Proposition d'augmenter la plage horaire d'extinction de l'éclairage public 22h-6h par exemple.
- Voirie : suite aux inondations, la commune avait fait une demande de réfection de voirie. La notification de la subvention par le Département a été notifiée. Aussi, le démarrage des travaux est prévu prochainement avec les sociétés COLAS et LE CEVILLER.
- Route du coin du bois – Route menant à l'Espace Rambouillet : la mairie reçoit de nombreux courriers concernant cette route qui appartient à l'ONF. La réfection n'est donc pas de la compétence de la commune. Prochainement, Mme Le Maire, recevra tous les acteurs concernés afin de proposer une fermeture de cette route sauf pour les agriculteurs et les visiteurs du parc. La seule possibilité serait le sens Clairefontaine Sonchamp. Cela limiterait le passage en cas d'embouteillage de la nationale car cet itinéraire semble être une voie de délestage.
- Louareux : problème de vitesse, il n'y a pas de trottoirs et de plus en plus d'enfants dans le hameau. Une réflexion est à voir avec Rambouillet Territoires sur les 3 « STOP » qui ne sont pas respectés.
- Subvention voirie : un « fonds de voirie » est possible par Rambouillet Territoires. La somme sera répartie sur 3 ans. Pour information la commune comprend 71.594 km de voirie soit un montant de 115 123 €
- La course El Andalus organisée à Sonchamp : les écuries ont proposé de broyer les chemins passant sur le circuit.
- Le broyage des accotements commence jeudi 21/05.

Bâtiments :

- Ménage salles communales : Il n'y a pas de ménage pendant les vacances et les jours fériés. Le ménage de la salle des fêtes est le vendredi, il n'y a donc pas eu de nettoyage depuis 3 semaines ce qui pose question.
- Dépigeonnage du clocher : les devis ont été signés. Les travaux vont commencer en juin voir septembre. Deux entreprises choisies afin d'optimiser les coûts.

Evènements/ communication/ réunions :

- De adresses mails professionnelles sont proposées aux élus : 56 euros par adresse et par an
- Cérémonie des aviateurs : 12 juin 1940 des aviateurs ont été abattus dans l'espace Rambouillet. La date retenue est le 19 juin 17 h. Cérémonie organisée avec le souvenir français en présence du Général LEMOINE, Président de l'armée de l'air.
- PLU : 3 cabinets ont été auditionnés SIAM URBA, OYA et ESPACE VILLE. SIAM URBA a été choisi. Le dossier était abouti sur les procédures et sur le plan financier avec un planning précis pour 18 mois de révision ce qui permet de respecter les délais pour se mettre en conformité avec le Sdrif-e et le SCOT pour finaliser les futures étapes.

- Journal : des articles seront rédigés sur les actions ou les projets en cours.
- Demain mise en place du nouveau comité du SEASY avec élection d'un nouveau président.
- En juin première commission consultation d'eau de RT.
- SICTOM : le 7 mai a eu lieu l'élection du nouveau président, M KARIS maire de Bullion avec 5 vice-présidents
- Vie associative : projet de création d'une association d'aéromodélisme.
Le forum des associations sera le 5 septembre avec un feu d'artifice.
- CCAS voyage 18 juin et prochain conseil d'administration fin juin.
- Alexandra CANTE s'est inscrite dans une association de maire adjoint des affaires scolaires.

Divers :

- Remplacement par des bénévoles au périscolaire par des élus en l'absence d'animateurs. Il n'est jamais seul et il y a toujours un quota d'animateur formé et cela permet de soulager les animateurs.
- Question est posée sur la responsabilité des enfants à rentrer seuls. Demande d'homogénéité avec l'éducation nationale. La commission périscolaire va se réunir pour parler du règlement avec le périscolaire. Il sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Les places d'études : plus de demandes que de places.
- Eau de la Guèpière marron. Certains endroits de la Hunière et certains de Greffiers. Le SEASY est informé
- Prochain Conseil Municipal le 15/06.
- Filets terrains de tennis à changer

Séance levée à 22h41